

Adoption d'un Code polaire international : un tournant historique dans l'encadrement de la navigation dans les eaux polaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 27 NOVEMBRE 2014

Armateurs de France salue l'adoption, par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), du Code polaire international, le 21 novembre dernier.

Attendu depuis longtemps tant par les armateurs que par les Etats, le Code polaire est une nouvelle preuve de la capacité du secteur maritime à se doter de règles communes à l'échelon international dans un délai court. **Son objectif est de prévenir tout dommage à l'environnement et d'assurer la sécurité des équipages et des passagers.**

L'adoption de ce Code doit accompagner et encadrer l'accroissement du trafic maritime dans les eaux de l'Antarctique et de l'Arctique. C'est particulièrement vrai pour le passage du Nord-Est, reliant l'Europe à l'Asie via la Russie, désormais praticable pendant un certain laps de temps chaque année avec la fonte des glaces.

Véritable charte universelle pour la navigation dans les zones polaires, ce nouvel instrument international aborde, avec un haut niveau d'exigence, toutes les composantes de l'exploitation des navires : structure, propulsion, stabilité, engins de sauvetage, radiocommunication, procédures de navigation, qualification des équipages, prévention des atteintes à l'environnement. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour Eric BANEL, Délégué général d'Armateurs de France, « C'est un signe fort en direction d'une gouvernance des eaux polaires rénovée et respectueuse de l'environnement. Le Code polaire garantit le développement de nouvelles routes maritimes autour des 3 piliers du développement durable : économie, emploi et environnement ».

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

p-albertini@armateursdefrance.org

01.53.89.52.42/06.24.35.45.43